



le 31 mai 2017

**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 23 MAI 2017 – 20 H 15 en MAIRIE**

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Rufin COCHETEUX, Chantal BAERT, Martial CARIDROIT, Gaëlle VITTRANT, Lise MIGNON, Alain DECHAUME et Patrick LESAGE, Christophe VANHALST et Christophe THIEBAUT.

Absente : Pauline LAHOUSSE

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2017

Intervention de Lise MIGNON : point 13 - questions diverses "implantation des agrès", qui demande de corriger le procès-verbal comme suit "Lise MIGNON demande s'il serait possible de prévoir la mise en place des agrès tout le long du terrain de foot ou de chaque côté ? Cette disposition serait adaptée à un véritable "parcours" de santé et certainement moins génératrice de perturbations pour l'abord des propriétés des riverains et plus respectueuse de l'intimité de chacun".

Le procès-verbal rectifié est approuvé à l'unanimité.

2 - Gestion des accotements Petite Rue

Gérard NOCK rappelle les dispositions prévues dans le cadre du chantier de reconstruction de la Petite Rue. A l'origine du projet, des dalles béton engazonnées étaient prévues, face au coût et sur les conseils du bureau d'étude le choix s'est porté sur la mise en oeuvre d'un mélange terre/pierres ensemencé. Le Conseil Municipal a validé cette disposition en précisant que les espaces très stationnés seraient recensés après un an de vie et une décision serait prise sur de possibles aménagements si leur aspect n'était pas satisfaisant.

Le secteur à retravailler se situe dans la première partie de la Petite Rue.

Un débat s'engage alors sur les désordres constatés et la possible responsabilité de la société titulaire du marché.

Christophe VANHALST s'étonne qu'il ne soit pas demandé à l'entreprise titulaire du marché de retravailler ces espaces dans le cadre de la garantie, la société a mis en oeuvre ce mélange, elle est responsable du rendu.

Christophe THIEBAUT rappelle qu'aucune réserve n'a été inscrite au procès-verbal de réception alors que les Elus ayant suivi le chantier savaient que le traitement mis en oeuvre n'aurait pas tenu sur les zones très fréquentées. Aujourd'hui, dit-il, c'est trop tard pour revenir sur le dossier de marché mais il faut décider du meilleur dispositif à mettre en place pour valoriser ces espaces. Une possibilité d'intervention dans le cadre du "parfait achèvement" car si les aires de stationnement ne sont plus utilisables alors les désordres pourraient être pris en charge par le biais de cette garantie.

Martial CARIDROIT pense également que la première démarche serait d'intervenir auprès de la société en charge des travaux.

Gérard NOCK poursuit sa présentation : plusieurs solutions sont possibles :

- mise en place de dalles engazonnées coût 30 000 €
- rechargement des espaces en cailloux coût 3 000 €.

Le mélange terre/pierres sur la seconde partie présente l'aspect attendu, ces espaces ont été travaillés avec un pourcentage plus important de cailloux.

Il ne faut pas comparer le début et la fin des aires de stationnement Petite Rue, dit Christophe THIEBAUT, leur utilisation est très différente : début de voie beaucoup de stationnement, école, zone plus habitée alors que sur la seconde partie peu de véhicules stationnent. Il évoque la crainte de ne jamais obtenir un aspect satisfaisant sur les zones utilisées même en chargeant au maximum les espaces en cailloux. Il propose une solution : terrasser et couler un fond béton sur lequel seraient installées des dalles alvéolées qui stabiliseraient un mélange de terre/cailloux. Le coût devrait avoisiner les 20 à 22 000 €.

Lise MIGNON rappelle que, lors du choix des matériaux, avant le démarrage du chantier, le conseil municipal s'était effectivement positionné sur le mélange terre/pierres avec l'idée de recenser après plusieurs mois d'utilisation les espaces qui "vivraient" moins bien et les traiter avec des matériaux plus lourds.

Martial CARIDROIT confirme et ajoute que l'idée de base pour le traitement de la Petite Rue était de permettre le plus possible l'infiltration des eaux pluviales.

Christophe VANHALST propose de contacter la société qui a réalisé les travaux et mener une négociation pour la remise en ordre des espaces recensés en s'appuyant sur la garantie de parfait achèvement. Il rappelle également que l'idée des aménagements Petite Rue était de rester dans l'aspect du village rural.

Martial CARIDROIT souligne que la commune va peut-être remettre 30 000 € dans des travaux pour remettre en ordre des espaces de stationnement mal réalisés par l'entreprise.

Monsieur le Maire demande à chacun de se souvenir du contexte : c'est le Bureau d'Etudes qui a apporté cette solution, la société n'y était pas forcément favorable et l'a exprimé. C'est le conseil municipal qui a validé le mélange terre/pierres en se disant que les espaces sur lesquels ce mélange ne présenterait pas l'aspect attendu, car trop fréquentés, seraient après une année retravaillés. A l'époque le Conseil Départemental réduisait le montant des subventions. Si le mélange n'est pas bien mis en oeuvre, le choix de ce dispositif revient au bureau d'études et au conseil municipal.

Intervention de Gaëlle VITTRANT qui exprime son avis sur les solutions proposées : recharger en cailloux coûtent bien moins cher mais s'il faut retravailler régulièrement à terme le coût sera aussi élevé que la mise en place de solutions pérennes.

Monsieur le Maire insiste sur un point : si les espaces de stationnement en mélange terre/pierres sont retravaillés avec des dalles de béton ou autre dispositif similaire, le risque est d'entendre les riverains de la Petite Rue demander un traitement équivalent alors que le trottoir enherbé devant chez eux est d'un bel aspect. L'esprit de la réhabilitation paysagère de la Petite Rue n'y sera plus. A ce jour seule la première partie, soit une dizaine de façade, est concernée.

Monsieur le Maire conclut la discussion. Décision prise : un cahier des charges sera établi par la commission travaux pour bien identifier le besoin de la commune. A partir de ce cahier des charges des devis seront demandés. La commission travaux fera alors ses propositions. La décision est, pour le moment, ajournée.

3 - Diagnostic performance énergétique, école communale

La communauté de communes a recruté un énergéticien, mis à disposition des communes pour les aider dans la réhabilitation énergétique de leurs bâtiments.

Monsieur le Maire a reçu ce diagnostiqueur et lui a exposé « l'état » de l'école communale, bâtiment énergivore. Son premier avis : afin de pouvoir établir un programme de travaux de réhabilitation et pour pouvoir prétendre à des subventions il est nécessaire d'établir un diagnostic. Il a remis les coordonnées de 4 bureaux d'études qu'il conseille de mettre en concurrence.

Coût estimatif : 2 000 €.

Alain DECHAUME demande à quelle période sera réalisé le diagnostic, été ou hiver le rendu doit

différé ? Martial CARIDROIT reprend cette remarque.

Christophe VANHALST, explique que la saison importe peu, la nature des matériaux, l'épaisseur des murs, sont pris en compte et des calculs en découlent.

Plus de remarque, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à contacter les bureaux d'étude. A l'unanimité les Elus approuvent.

4 - Retrait de la délibération n°03-2017

Le 18 janvier 2017, le Conseil Municipal a validé le tableau des indemnités versées aux Maire, Adjointes et Conseillers municipaux délégués, suite aux différentes lois visant à faire évoluer les indemnités des Maires. Il a été fait mention de « l'indice 1015 de la Fonction Publique Territoriale ».

La Préfecture souhaite que, dorénavant, la délibération validant le tableau des indemnités fasse référence « à l'indice maximal de la FPT » évitant ainsi aux organes délibérants de délibérer au fur et à mesure des évolutions.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à retirer la délibération n°03-2017. A l'unanimité les Elus retirent la délibération n°03-2017.

5 - Actualisation du régime indemnitaire des élus

Monsieur le Maire présente le tableau des indemnités tel que rectifié suite aux remarques des services de la Préfecture, en référence à l'indice maximal de la fonction publique territoriale.

A l'unanimité les Elus approuvent le tableau des indemnités des Maires, Adjointes et Conseillers délégués.

6 - Mesures vigipirates dans le cadre du vide grenier, décision à prendre sur le maintien ou non de cette manifestation

Monsieur le Maire rend compte des mesures préconisées par la Gendarmerie, à tenir lors des braderie et/ou vide grenier :

- mise en place de barrières pour fermer les accès à tous véhicules avec en renforcement des camions ou blocs de béton,
- interdire la présence de tous les véhicules dans le secteur de la braderie,
- procéder à un contrôle visuel des sacs des personnes.

Monsieur le Maire met l'accent sur la difficulté d'organiser la braderie face aux précautions à mettre en place et la responsabilité que représente la tenue des manifestations dans la mesure où la commune ne possède aucun moyen technique de sécurisation, tout au plus une dizaine de barrières.

Patrick LEMAIRE évoque les braderies environnantes sur lesquelles il a pu aller, les mesures mises en avant par la gendarmerie ne sont pas toutes respectées.

Patrick LESAGE rappelle le mauvais temps lors de la dernière braderie, les participants n'avaient qu'une hâte, partir, il n'a pas été possible de les empêcher de reprendre leur véhicule et sortir de la braderie. Il revient également sur la règle de la fouille, il pense que les élus ne sont pas habilités à fouiller les personnes.

Lise MIGNON demande à Monsieur le Maire quel est son avis.

Monsieur le Maire répond : c'est une grande responsabilité, dit-il, mais il entend les remarques des uns et des autres. Si la braderie est maintenue, il faudra organiser des créneaux de présence des élus tout au long de la braderie, chacun devra s'impliquer.

Si on annule les braderies, on peut tout annuler, fait remarquer Christophe THIEBAUT, mais il faut reconnaître que c'est une responsabilité assumée par le Maire.

Monsieur le Maire, en conclusion, propose de se positionner sur le principe du maintien de la braderie. Le conseil municipal se réunira en groupe de travail pour l'organisation.

11 élus acceptent cette proposition, 3 s'abstiennent dont Rita TRINEZ qui ne sera pas à COBRIEUX le jour de la braderie.

7 – Implantation des Agrès

Suite à la discussion sur l'implantation des agrès lors de la dernière séance du conseil municipal, les membres de la commission travaux ont examiné les remarques de chacun. Gérard NOCK expose la proposition : planter les agrès le long de la haie qui sépare la pâture de l'espace salle, l'entrée du parcours étant positionnée Petite Rue .

Rita TRINEZ demande si les agrès peuvent être installés sans fondation afin de les bouger aisément si, à l'avenir, la pâture était aménagée.

Christophe VANHALST répond qu'il y aura forcément des plots béton pour consolider les assises. Il se charge de proposer un plan d'aménagement.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal qui approuve à l'unanimité le choix d'implantation.

Il faudra informer les riverains, précise Christophe VANHALST.

8 – Point sur la communication

Information sur le zéro phyto :

Gaëlle VITTRANT rend compte du travail de la commission communication qui prépare une plaquette explicative avec les gestes à adopter pour gérer les jardins et espaces verts privés.

Monsieur le Maire précise qu'il faut bien insister sur l'interdiction d'utiliser des produits désherbant classiques.

Eglise :

Les premières photos montrant l'avancée des travaux pourraient être mises sur le site, propose Monsieur le Maire.

Journée anglaise à l'école :

Monsieur le Maire rend compte de la journée anglaise organisée par l'école dans le cadre de l'apprentissage de cette langue. Monsieur le Maire a contacté le prestataire qui livre le restaurant scolaire, ils ont convenu ensemble d'un menu anglais. Un journaliste de la Voix du Nord a couvert l'événement.

9 – Questions diverses

Travaux sur l'Eglise :

Christophe VANHALST demande à Monsieur le Maire si une décision a été prise sur la restauration du chéneau. Il rappelle son souhait : conserver le chéneau et le peindre en couleur rouge corail pour apporter un détail de couleur et casser l'effet « masse noire » de la couverture ardoise.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sont menés dans le cadre du patrimoine ancien non protégé. L'architecte tente de respecter les origines architecturales de l'église, le chéneau n'est pas d'origine. Ce point sera discuté avec l'architecte, lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire évoque la découverte d'un œil de boeuf lors de la dépose de la couverture. L'architecte s'interroge sur la restauration ou non de cet élément.

Christophe THIEBAUT demande à Rufin COCHETEUX, référent auprès de la paroisse, quelle valeur ajoutée apporterait sa restauration. Positionné devant le Maître-Autel, s'il était restauré il n'apporterait pas de lumière dans l'édifice, précise Rufin COCHETEUX.

Plus de remarque, Monsieur le Maire clos ce point.

Aménagement cycliste au niveau de « l'arbre brûlé » :

Monsieur le Maire rappelle : une demande a été déposée auprès du Conseil Départemental pour travailler sur la sécurisation de cet îlot. La visibilité est très réduite pour les cyclistes et piétons venant du quartier du Fay.

Une signalétique a été installée provisoirement par les services départementaux.

Monsieur le Maire présente le plan des aménagements définitif établi par l'Ingénieur des TPE. Pas d'investissement lourd mais une mise en sécurité par un marquage au sol, la pose de panneaux imposant un sens de circulation.

Village propre :

Patrick LEMAIRE prévoit l'installation de 4 poubelles complémentaires sur la commune. Objectif : éviter au maximum les déchets jetés au sol.

Collecte des déchets :

Monsieur le Maire rend compte des dysfonctionnements des collectes, principalement Grand'Rue n°45-47 et 52. Il est personnellement intervenu auprès des responsables de la société en charge du marché.

Rythmes scolaires :

La commission école a travaillé sur le PEDT pour la rentrée 2017/2018 et a présenté son projet aux services de l'Académie pour validation. Entre-temps, le nouveau Président de la République a dit engager l'examen de ce dossier et certainement permettre aux communes de sortir de ce dispositif si elles le souhaitent et ce dès la rentrée 2017. Les communes auraient alors le choix entre 3 fonctionnements :

- selon la règle actuelle
- ou avec organisation des TAP sur une ½ journée et école le samedi ou le mercredi
- ou revenir à la semaine de 4 jours.

La commission école s'est réunie et, si les textes officiels le permettent, propose de revenir à une organisation sur 4 jours, l'équipe enseignante valide. Les représentants des parents d'élèves ont émis le même souhait. Ils ont sondés quelques parents à la sortie de l'école, tous favorable à un retour sur 4 jours. Une réunion publique a été proposée, les parents ne retiennent pas forcément préférant un courrier d'information.

Gaëlle VITTRANT précise bien qu'il s'agit dans un premier temps d'une réflexion pour être prêt à la rentrée si les textes étaient publiés. Pour le moment la rentrée 2017 est organisée avec 9 ½ journées d'école et le Temps Périscolaire sur 2 créneaux d'1 heures 30 les mardis et vendredis.

Monsieur le Maire précise que si la commune revient à une semaine à 4 jours ce n'est pas dans un souci d'économie mais bien face aux difficultés de recrutement des animateurs.

La commission école proposera certainement la mise en place d'une animation le samedi, organisée par la Municipalité, pour l'ensemble des enfants. A définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La date de la prochaine séance sera transmise par mail.

